

**Ville d'Herblay**  
**Val d'Oise**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2016**

**QUESTION N°108**

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 – ASSAINISSEMENT**

Obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire a été institué pour permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Ville.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 et son décret d'application NOR : INTB1603561D n° 2016-841 du 24 juin 2016 ont voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Avant d'exposer les quelques éléments de réflexion qui sous-tendent la préparation du budget primitif 2017, il doit être rappelé qu'un tel débat ne peut s'articuler qu'autour des intentions générales et des grandes lignes du futur budget.

Le service de l'assainissement assure la création, le contrôle et l'entretien des réseaux de collecte des eaux usées. Le budget de ce service doit être financé par l'utilisateur au travers d'une redevance perçue sur les consommations d'eau et également d'une taxe de raccordement aux réseaux. La redevance communale est fixée, depuis 2009, à 0,55€ par m<sup>3</sup>.

La collecte et le traitement des eaux usées sur la partie nord-ouest de la ville est assurée par le Syndicat d'assainissement Conflans Herblay (SIACH). Ce dernier est dissous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 car la gestion du service assainissement fait partie des compétences obligatoires de la nouvelle Communauté Urbaine Grand Paris Seine Ouest (GPSO). Par souci de cohérence dans la gestion de l'assainissement sur le territoire d'Herblay, la collecte et le traitement des eaux usées des secteurs anciennement gérés par le SIACH seront confiés au Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Cormeilles (SIARC) en attendant la reprise de la compétence assainissement par la communauté d'agglomération Val Parisis.

Au niveau de la section d'investissement, l'année 2017 sera marquée par la poursuite des travaux d'extension du réseau d'assainissement de la voie Nord/Sud et des travaux d'aménagement du stockage des eaux Avenue des Courlains et Place Roger Sarotin. L'ensemble de ces travaux est entièrement autofinancé.

Telles sont les orientations qui guident le travail d'élaboration du budget 2017.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.